# ON EST PAS FATIGUE.ES! On continue jusqu'au retrait!



Malgré le 49,3, malgré la mise en œuvre d'une répression sans précédent, malgré tous ses relais médiatiques, hier soir, l'exécutif a du se rendre à l'évidence, l'essoufflement du mouvement qu'il espérait tant, ne s'est pas produit!

Ajoutons que ce n'est sûrement ses grossiers mensonges sur le nombre réel des manifestants qui risquent d'entamer la détermination des opposants à la réforme et à ses mesures innaceptables que sont le recul de l'âge de départ à 64 ans et les 43 années de cotisations obligatoires.

Cela fait maintenant plus de deux mois que ce mouvement social exemplaire et inédit depuis 50 ans, est toujours très largement, voire de plus en plus soutenu par la population. Près de 33000 manifestant.es ont battu le pavé dans le Calvados le 6 avril dernier.

La surdité de l'exécutif et sa volonté de passer en force sont de moins en moins comprises. Les tensions se multiplient et on assiste de plus en plus à des scènes de violences et ce dans tout le pays.

Cette position jusqu'au boutiste du président et de son gouvernement sont bien évidemment contestées par les opposants à la réforme, mais de moins en moins soutenues par ses propres alliés.

Il y a peu, Elisabeth BORNE, première ministre, chargée de porter la réforme déclarait ne pas vouloir humilier les salariés et les syndicats. Peut-être devrait-elle se méfier, l'humiliation pourrait très vite changer de camp!

L'intersyndicale du Calvados appelle l'ensemble des salarié.es, jeunes, retraité.es

## A LA GREVE ET AUX MANIFESTATIONS les 13 et 14 Avril 2023

### **Manifestations le 13 avril**

**CAEN:** 14 H 30 Place Saint-Pierre

**BAYEUX:** 17h30 Place Saint-Patrice

FALAISE: 17h30 Place Holman

LISIEUX: 17h30 Place François-Mitterrand

VIRE: 17h30 Porte Horloge

## **Actions interprofessionnelles:**

#### Le 13 avril:

Rendez-vous **4h30** Centre routier Mondeville. et maintien durant 48 heures +actions décidées sur place

#### Le 14 avril:

Rendez-vous à **17h30** Place de la République suite à la décision du Conseil Constititionnel



















